

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'incapacité au vol de l'aéronef concerné.

Hélicoptères AEROSPATIALE SA 365 N

GTM équipé de la modification TURBOMECA TU 80
Interférence commande de débit avec tuyauterie de carburant

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux hélicoptères SA 365 N non modifiés AMS 365A 07-71B16. Elle reprend les directives de la Consigne Télégraphique n°T87-009-020(B) diffusée le 13/01/1987.

A la suite de la découverte sur un hélicoptère SA 365 N de la perforation de la tuyauterie de carburant de référence TURBOMECA 0301037030 du circuit de démarrage GTM, les mesures suivantes sont rendues impératives sauf si déjà accomplies, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

1/- Au cours de la prochaine visite après le dernier vol de la journée, vérifier visuellement que :

- la gaine du cable de la commande de débit n'interfère pas avec la tuyauterie carburant référence TURBOMECA 0301037030
- la tuyauterie carburant référence TURBOMECA 0301037030 ne porte pas de traces d'usure.

2/- Si une trace d'usure est décelée :

Remplacer la tuyauterie carburant ref. 0301037030 avant la reprise des vols et envelopper la commande de débit sur une longueur de 100 millimètres environ au droit de la tuyauterie carburant concernée d'une gaine spiralée ref. 84904TO75 ou d'une protection équivalente qui doit être auto extinguable et résister à une température de 250 degrés celsius environ.

3/- Si aucune trace d'usure n'est décelée :

Dans les 50 prochaines heures de vol, mettre en place sur la commande de débit une gaine de protection comme défini au paragraphe 2 ci-dessus.

=====

Cf. : Téléx service AEROSPATIALE n° 71-04 A

=====

La présente Révision I de la C.N 87-009-020(B) originale du 21/01/87 Annule et remplace la C.N. originale et la C.N. Télégraphique n° T 87-009-020 (B) diffusée le 13.01.87

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 21 JANVIER 1987
(date de la Consigne d'origine)

Date 27/05/87

Hélicoptères AEROSPATIALE
SA 365 N

Ref. : 87-009-020(B)R1